LEÇON TIRÉE DE LA DEMANDE DE PARDON DURANT LA NUIT DU DESTIN

Publié par Cheikh Muhammad Al-Othaymin. Publié dans Jeûne du Ramadan



Leçon tirée de la demande de pardon durant la nuit du destin
Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.



Télécharger | 1min 17

« Ô Allah Tu es certes Pardonneur et Tu aimes le pardon alors pardonne-moi. »

Et il y a parmi les enseignements tirés de ce hadith [sur l'invocation de la nuit du destin : « Ô Allah Tu es certes Pardonneur et Tu aimes le pardon alors pardonne-moi. »] :

Le mépris de l'homme pour lui-même, car lors de cette nuit [du destin], il était probable que l'homme demande un bien et une grâce. Au lieu de cela, il demande le pardon, une demande d'une personne ayant commis des excès, fautive envers elle-même. N'est-ce pas ?

Il dit : **« Ô Allah Tu es certes Pardonneur et Tu aimes le pardon** ». Ceci afin que l'homme méprise les œuvres qu'il a accomplit vis-à-vis du droit d'Allah et que tu n'évoques pas tes œuvres comme si c'était une faveur de ta part envers ton Seigneur ou comme si c'était un bienfait de ta part en disant : « Moi j'ai œuvré, moi j'ai œuvré... ». Qui es-tu pour que tu dises : « Moi j'ai œuvré, Moi j'ai œuvré… » alors que ton œuvre est une faveur envers toi de la part de ton Seigneur (عز وجل) ? N'est-ce pas ?

S'Il voulait, il t'aurait égaré comme Il l'a fait pour d'autres. Ainsi, si la guidée est une faveur de Sa part envers toi, alors ton œuvre n'est pas une faveur de ta part envers Lui. Loues-Le donc pour ce bienfait et soit reconnaissant envers Lui et dis « Louange à Allah qui nous a guidés à ceci. Nous n'aurions pas été guidés si Allah ne nous avait pas guidés. ». Est-ce clair ?

[Extrait de l'explication de boulough al-maram de Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin, qu'Allah lui fasse miséricorde]

 Traduit et publié par an-nassiha.com